

Ordonnance Souveraine du 15 septembre 1921 promulguant l'arrangement international du 18 juillet 1921 sur la circulation frontalière

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	15 septembre 1921
Publication	Journal de Monaco du 11 octobre 1921 ^[1 p.3]
Thématiques	Relations transfrontalières ; Frontières, espaces ; Transport et circulation

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1921/09-15-L000077@1921.10.12>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Un arrangement international ayant été conclu le 18 juillet 1921, à Paris, entre Notre plénipotentiaire et ceux du gouvernement Français et du gouvernement Italien, modifiant, en ce qui concerne la Principauté de Monaco, l'accord franco-italien relatif à la circulation frontalière signé à Paris le 7 décembre 1918, ledit arrangement, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution à partir de la promulgation de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 11 octobre 1921

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1921/Journal-3327>